

PAS DE DÉCISION SUR LE FRANC AVANT L'ACCORD DE LONDRES

La Grande-Bretagne veut éviter toute dépréciation de la livre par rapport au dollar

Le Fonds Monétaire international ajourne sa décision sine die

LES modalités de la dévaluation du franc, qui semblaient devoir être annoncées très prochainement, ne le seront sans doute pas avant quelques jours. On apprend, en effet, en fin de soirée :

1. Que l'Angleterre avait présenté, lors des séances du Fonds Monétaire International,

des objections très vives contre les projets de création d'un double franc ;

2. Que Sir Edmund Hall Patch, directeur des Affaires économiques au Foreign Office, était arrivé de Londres par avion et qu'il avait rencontré M. Bidault, M. René Mayer, M. Hervé Alphand, directeur général des Affaires économiques au Quai d'Orsay et M. Guindé, directeur des Finances extérieures ;

3. Que le Conseil des ministres avait longuement discuté l'exposé de M. René Mayer sur les négociations monétaires avec la Grande-Bretagne et que d'autres entretiens interministériels avaient eu lieu dans la soirée ;

4. Que le Fonds Monétaire International s'était ajourné « sine die », sans prendre de décision.

Craintes britanniques

Ainsi, à la confusion des pronostics de ces jours derniers, vient s'ajouter une opposition britannique dont on ne connaît pas officiellement les termes mais dont il y a lieu de ne pas sous-estimer les principes. Il semble d'abord que la Grande-Bretagne craint de voir les produits français concurrencer victorieusement les produits britanniques sur les places étrangères. Mais elle paraît redouter surtout les répercussions que les projets de gouvernement français ne manqueraient pas d'entraîner sur la tenue et le marché de la livre sterling.

Il faut en effet se souvenir que les projets français soumis au Fonds Monétaire comportaient essentiellement la création d'un double franc, c'est-à-dire un change de 100 francs pour un dollar, et un marché libre alimenté par les exportations de devises, qui se trouvaient par conséquent en France.

En admettant ce mécanisme, il est établi depuis plusieurs mois en Italie avec l'accord des autorités américaines, le gouvernement français acceptait les grandes lignes de la politique économique internationale des U.S.A. Ceux-ci, depuis la fin de la guerre, s'emploient à convaincre

Jacques ARMEL.

(SUITE PAGE 5, COLONNE 1)



Au cours de l'audience, MM. Félix Guinard (assis) et Yves Farge

S. O. S. DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (III)

Il faut redonner à la fonction de l'instituteur son prestige moral

Une enquête de J.-P. VIVET

« S'IL faut assurer des possibilités suffisantes de vie et de culture, ce n'est point par le seul appât du gain qu'on attirera les professeurs de valeur.

La désaffection de ces maîtres est le plus grave de la crise que traverse l'Université ; c'est le sentiment d'une mission qui fait défaut. Le problème de la communauté scolaire est inséparable de celui de la communauté nationale ; lorsque le maître n'est plus que le détenteur d'un savoir, comment trouverait-on des hommes pour la transmettre ? »

Deux ans, dans la revue « L'Esprit », M. Jean Lacroix, auteur de ces lignes parues, voici déjà près de deux ans, dans la revue « L'Esprit », a conclu : « L'instituteur, au sens plein et si beau du terme, est celui qui « institue » l'homme dans l'enfant ; comment se pourrait-il que l'homme ne se trouve, immanente à la société où il vit une certaine idée de l'homme ? »

J'ai montré hier la situation financière désolante qui est faite à l'instituteur. Mais cette insuffisance de traitement n'est pas seulement pour lui une source de problèmes matériels insolubles. Elle entraîne aussi une baisse du prestige de sa fonction ; elle le déconsidère. Avec ses 10.500 francs par an, l'instituteur n'a pas seulement un mal à vivre, il fait au yeux de ses concitoyens figure de « pauvre lyonnais ». Car ainsi va notre époque qui met en valeur en parlant d'un homme : « Quel est-il ? », mais : « Combien vaut-il ? ».

Les lessiveuses contre le savoir

Il fut un temps où le métier d'instituteur, sans être particulièrement bien rémunéré, était à celui qui exerçait une considération incontestable. Dans les campagnes, par exemple, l'instituteur figurait aux côtés du maire et du curé comme le troisième notable du village. Aujourd'hui, le maître n'est plus que le représentant victorieux d'un parti politique, le curé se contente de dire la messe et l'instituteur d'annoncer les cahiers. Le fermier qui est le plus enrichi pendant la guerre est devenu le premier personnage du village. La respectabilité n'est plus du côté du savoir et des livres ; elle est passée du côté des lessiveuses. Quand bien même un instituteur toucherait le double de ce qu'il gagne actuellement, le salaire français de maître n'est pas suffisant pour avoir le pas sur lui tant que le salaire restera de ce côté. Et ce n'est pas seulement le salaire français de maître qui n'est pas suffisant, c'est le salaire de maître qui n'est pas suffisant. (SUITE PAGE 5, COLONNE 3)

Premier épisode du procès Guoin-Farge en correctionnelle

L'audience est renvoyée au 2 février

Le procès intenté par M. Félix Guoin à M. Farge à l'occasion du pamphlet « Le Pain de la corruption » est venu, hier après-midi, devant la 17^e Chambre correctionnelle.

La loi qui interdit aux journaux de rendre compte des procès en diffamation est sage ; elle entend préserver, aussi longtemps que la justice n'a pas statué, l'honorabilité, l'honneur des parties. Nous entendons en respecter l'esprit en évitant de nous étendre sur les accusations que M. Farge a formulées avec beaucoup de véhémence — et sur lesquelles la justice ne s'est pas encore prononcée.

Le Président savait

L'audience commença avec la lecture, par le président, des passages incriminés que nous avons résumés hier matin. Le magistrat ajouta en souriant à l'adresse de M. Farge : « Vous avez attaqué le cabinet de M. Guoin, les administrations, et même la magistrature, mais vous pensez bien que je ne vous en veux point. »

Après cette lecture, le président fit état de deux enveloppes scellées à gros cachets rouges contenant les dépositions de MM. Moch et Pineau, recueillies en leurs cabinets respectifs. Aussitôt surgit le premier incident. Mes André Blumel et Yves Jouffé, défenseurs de M. Farge, soulignant que « la procédure suivie n'a pas été celle

Roger STEPHANE.

(SUITE PAGE 6, COLONNE 3)

M. Vincent AURIOL en Saône-et-Loire le 16 mars

Le préfet de Saône-et-Loire, accompagné des parlementaires, du président du Conseil général et du maire de Mâcon se sont rendus, hier, à l'Élysée pour inviter le président de la République à assister le 16 mars prochain, à un certain nombre de manifestations régionales.

La France et l'Angleterre proposent au Benelux de signer un pacte politique

LONDRES, 21 janvier. — On apprend, dans les milieux anglais bien informés, que les gouvernements britannique et français se sont mis d'accord pour proposer, aux pays qui constituent le groupe Benelux, un pacte politique qui viendrait compléter celui déjà signé à Bruxelles entre la France et la Grande-Bretagne.

La proposition officielle a été faite ce matin dans les capitales du groupe Benelux où elle a reçu un bon accueil.

M. Molin, dans le discours qu'il prononcera demain aux Communautés, fera allusion à cette proposition. L'on s'attend à Londres que M. Molin fasse simultanément à Paris une déclaration dans le même sens.

L'AVENIR de l'Inde française

PONDICHERY, 21 janvier. — La France et l'Inde régleront dans les prochains jours l'avenir de l'Inde française, déclare un communiqué publié aujourd'hui par le commissaire français aux Indes et adressé aux citoyens de l'Inde française, qui sont invités à garder leur calme et à faire confiance à la France et à l'Inde nouvelle.

LE PAPE a reçu M. Bollaert

CITE DU VATICAN, 21 janvier. — Le pape a reçu en audience privée M. Emile Bollaert, haut commissaire de France en Indochine. L'issue de l'entretien, qui a duré une demi-heure, M. Bollaert a accompagné un secrétaire de l'ambassade de France près le Saint-Siège, est allé rendre au secrétaire d'Etat où il s'est entretenu pendant un quart d'heure avec Mgr Montini, substitut.

UN ATTENTAT à Nuremberg contre les juges du tribunal

NUREMBERG, 21 janvier. — Une bombe, déposée sur le rebord d'une fenêtre, a fait explosion ce soir dans la salle à manger du grand hôtel où résident les membres du tribunal américain qui jugent les criminels de guerre.

Une vingtaine de juges et d'officiers américains étaient présents dans la salle qui a été criblée d'éclats de verre. Trois personnes ont été très légèrement blessées.

Selon les premiers résultats des enquêtes, il s'agit d'une grenade à main qui a été lancée et dont l'explosion a été provoquée par un fragment. L'enquête a été poursuivie et il est probable qu'il sera possible de trouver l'auteur de cet attentat.

L'école des scandales

par Jean TEXCIER

EST le titre d'une vieille comédie de Sheridan et qui s'adapte assez aux mœurs de notre temps.

Il y a, en effet, comme une démarche classique des scandales. Un beau jour, ils éclatent brusquement comme le colchique vénéneux qui, la veille, dans les prés, n'était qu'une petite herbe parmi les autres. Certains réussissent à s'épanouir, d'autres meurent au lendemain même de leur éclosion, et ceux qui, un jour, parviennent à trouver quelque force, se flétrissent peu de temps après dans l'atmosphère confinée d'une commission d'enquête. Cependant, favorisés par certaines excitations, les voici qui, un beau jour, reprennent éclat et vigueur. Rampant alors sans faire de bruit, il leur arrive de rebondir. Et voilà par les uns, entretenus par les autres, rien n'est plus dangereux qu'un scandale en disponibilité.

A l'occasion de la parution d'un petit livre, voici que ressurgit le « scandale du vin ». Eh bien ! qu'on en finisse donc et que le procès intenté nous apporte, enfin, cette lumière décisive dont nous avons besoin, car s'il est bien que les bons crus soient en cave, il est excellent que la vérité qui, dit-on, se trouve dans le vin, soit exposée au grand jour.

Souhaitons — sans trop y croire — que les passions soient absentes de ces débats judiciaires et que des soucis de clans, de partisans ou de clientèles ne viennent point obscurcir les faits de la cause. Dans ces sortes d'affaires, si se trouve, en effet, tousjours des gens pour dire, les uns qu'il y a volonté d'étouffer, les autres qu'il y a manœuvre politique. Il ne faudrait pas qu'intervienne un jugement qui ne mette pas, par ses attendus, un point final à la querelle. Si la justice apparaît souvent boiteuse dans le domaine des scandales, ne serait-ce point que, par l'effet de la prudence, sous une robe sévère, son corps de déesse se résout parfois en queue de poisson ?

Il faut donc en finir une bonne fois. Quand le petit livre de M. Yves Farge a paru, nous nous trouvions à l'époque des vendanges ; mais c'était aussi le temps des élections. Les poètes suggéreraient que le supplice de la grappe nouvelle pouvait avoir, par frémissement sympathique, conduit le scandale du vin à fermenter sous son boisson. Les politiques murmureraient que les saisons électorales sont propices au rebondissement des scandales assoupis.

Il ne s'agit, aujourd'hui, ni de l'un, ni de l'autre, mais bien du pélicore où chacun jure de parler sans haine ni crainte, et de dire toute la vérité. S'il y a faute, qu'on l'établisse ; s'il y a faiblesse, qu'on le dise. S'il n'y a rien, qu'on le proclame. S'il y a des coupables, qu'ils soient châtiés, grands ou petits. La crainte du scandale est, comme une manière de scandale. Qu'on en finisse donc avec les situations qui veulent en dire long, comme avec les démentis qui n'en disent pas assez. Qu'on en finisse aussi bien avec la République des maraudes qu'avec les vertus spectaculaires.

Il faut aller jusqu'au bout. Le vin est tiré et soutiré. Il est peut-être mal tiré. Qu'importe ! Il faut le boire. On verra bien où est la lie.

Et qu'on se dise que ce sont les raisins du scandale qui font le vin de la colère.

OJ L'INTERPELLATEUR manque son effet

Un député travailliste, M. Emrys Hughes, avait interpellé le ministre du Commerce sur les facilités en Écosse ; « Y a-t-il eu davantage ou moins de faillites parmi les agriculteurs écossais en 1947 qu'il n'y en eut, en moyenne, entre 1946 et 1939 ? »

Son intention était de démontrer que le régime travailliste a du bon. D'ailleurs, il savait qu'il allait, car il s'était soigneusement renseigné avant de déposer son interpellation. Et naturellement, la réponse qu'il reçut combla ses vœux.

Par malheur, le député conservateur J. G. Braithwaite, connu pour ses réparties caustiques, se trouvait dans l'hémicycle. — Est-ce que la faillite n'est pas aujourd'hui monopole d'État ? demanda-t-il très respectueusement.

MM. BÉCHARD DE CHEVIGNÉ CORNUT-GENTILE nouveaux Hauts-Commissaires en France d'Outre-mer

Les importantes nominations dans la haute administration des territoires de la France d'outre-mer, que nous avons annoncées depuis plusieurs semaines, ont été rendues officielles à l'issue du Conseil des ministres d'hier matin.

M. Paul Béchard, secrétaire d'Etat à la Guerre, devient haut commissaire de la République en A.O.F. où il va remplacer M. Barthes, gouverneur général. M. de Chevigné, député des Basses-Pyrénées, succède à M. de Coppet, à Madagascar, cependant que M. Cornut-Gentile, ancien préfet du Bas-Rhin, directeur de l'Administration départementale et communale au ministère de l'Intérieur, assure la fonction de haut commissaire de la République en A.E.F., poste laissé vacant par la mort de M. Charles Luizet.

« Continuité ? »

Selon M. Pierre Abelin, secrétaire d'Etat à la présidence, le Conseil des ministres, en rendant hommage à l'action des anciens titulaires de ces hauts postes, notamment à celle de M. de Coppet, dont la conduite, dans des circonstances exceptionnelles, a été particulièrement appréciée, a entendu marquer la volonté du gouvernement français d'assurer la continuité de la politique française dans les territoires d'outre-mer.

On est cependant en droit de se demander si la désignation de parlementaires permet cette continuité car on sait que députés ou conseillers de la République ne peuvent être chargés d'une mission limitée à six mois. Il est vrai que les Chambres ont la possibilité de renouveler ce mandat, ce qui a déjà été fait pour M. Bollaert.

Vers l'assainissement de la gestion des Sociétés nationales de constructions aéronautiques

Le Conseil des ministres a été saisi, hier, des conclusions des deux rapports de MM. Pellenc et Chalandon, établis à sa demande, sur la gestion des sociétés nationales de constructions aéronautiques.

Un Conseil restreint étudiera à bref délai les mesures à prendre dans le cadre des travaux qui vont s'étendre aux autres sociétés françaises nationalisées et des compressions de dépenses qui seront opérées.

Les deux rapports vont être communiqués au Parlement.

L'affaire ROUSSY n'est pas classée

L'instruction de l'affaire Roussy n'est pas encore terminée. La transaction financière qui s'opère actuellement entre le fisc et les parties en cause ne peut, pour l'instant, constituer la fin des poursuites judiciaires. Le juge Pierre continue son instruction.

La Chambre de Commerce de Paris demande un marché libre des changes

Merlin, la Chambre de Commerce de Paris a adopté, dans sa séance du 21 janvier, un certain nombre de suggestions qu'elle a transmises aux pouvoirs publics.

En souhaitant que soit rétabli un marché libre des devises étrangères, la Chambre de Commerce estime que cette liberté devrait s'étendre :

- a) au côté de l'offre :
a) aux devises provenant des ventes à l'étranger et obligatoirement rapatriées ;
b) aux devises des touristes étrangers pour toutes les dépenses qu'il effectueraient en France ;
c) aux devises étrangères correspondantes à des opérations de transferts de capitaux en France.
- b) Du côté de la demande :
a) aux importations de toutes les marchandises considérées comme nécessaires, étant entendu que le plus grand nombre seraient importés librement sans attribution de licence ;
b) aux personnes autorisées à transférer des capitaux ;
c) aux voyageurs se rendant à l'étranger, y compris les fonctionnaires en mission officielle, étant observé que la hausse du change étranger supprimant la subvention occulte dont bénéficiait à l'heure actuelle les déplacements à l'étranger réduira automatiquement le nombre et la durée des voyages.

Le meilleur choix de capes transparentes (tiss. coul.)... 60, BÉSEBASTOPOUL, CAOUTCHOUCS, CANADIENNES, GABARDINES et PER-IMPÉR

SIGNE DES TEMPS

par Claude BOURDET

M. CHARLES MAURRAS, ancien directeur politique de l'Action Française, qui est actuellement en prison, fait assigner Roger Stéphane et moi-même en un million de francs de dommages et intérêts pour un article écrit par Roger Stéphane le 17 octobre 1947, en réponse à la « Lettre » de Jean Paulhan au sujet de Charles Maurras. Paulhan avait reproché aux épurateurs d'avoir cherché « deux lignes de dénonciation dans les dix mille pages publiées sous l'occupation par Maurras ». Stéphane répondait que ladite dénonciation avait entraîné l'assassinat de son père par des miliciens venus de Lyon ; « Jean Paulhan, ajoutait Stéphane, pourrait se souvenir que depuis l'affaire Dreyfus, Maurras est un spécialiste de la provocation au meurtre et que Jaurès a été une de ses premières victimes ».

Je reproduis le passage du réquisitoire concernant l'affaire Stéphane. « Vous savez que le 1^{er} février 1944 — je vous ai donné tout à l'heure un extrait de ce journal — Maurras fait état d'un numéro du journal « Le Droit de Vivre », organe contre la lutte antisémite. Il écrit :

IL CONVENDRAIT D'AVOIR DES NOUVELLES D'UN CERTAIN ROGER... — JE NE DIS PAS LE NOM... — MULTIMILLIONNAIRE, MEMBRE DU FRONT POPULAIRE, QUI FIGURAIT, ETC.

« Et il ajoute : « ON SERAIT CURIEUX DE SAVOIR SI SA NOBLE FAMILLE EST DANS UN CAMP DE CONCENTRATION, OU EN ANGLETERRE, OU EN AMÉRIQUE, OU EN AFRIQUE DU NORD, OU SI, PAR HASARD, ELLE A CONSERVÉ LE DROIT D'ÉPANDRE SES BEAUX RESTES DE PROSPÉRITÉ DANS QUELQUE COIN FAVORISÉ OU NON DE NOTRE CÔTE D'AZUR. »

« Je salue, mais la dénonciation était formelle. Il s'agissait de la Côte d'Azur, et le nom du dénoncé figurait en bonne place sur « l'Action Française. » (1).

Le commissaire du Gouvernement ignorait à ce moment la suite de l'affaire. Elle fut malheureusement tragique. « Roger », c'est-à-dire notre camarade Roger Stéphane, militant du mouvement clandestin « Combat », avait depuis longtemps pris le maquis, et après avoir travaillé avec nous à Lyon, avait été arrêté et se trouvait emprisonné à Evreux. Mais son père, Pierre Worms, était effectivement sur la Côte d'Azur, à la villa « Méditerranée », à Saint-Jean-Cap-Ferrat. Le 6 février 1944, cinq jours après la parution de « l'Action Française », une groupe de miliciens venus de Lyon assassinèrent Pierre Worms.

Charles Maurras est en prison. D'autres, qui ont eu moins de responsabilité dans les événements qui se sont déroulés pendant quatre ans sur notre sol, ont payé plus lourdement.

Nous n'avons jamais pensé dans « Combat » des cris d'exécration à la vengeance. Nous admettons, au contraire, que beaucoup d'hommes ont pu se tromper. Il est plus nous considérons qu'il est injuste de frapper durement les petits quand se frappe moins durement les grands responsables. Mais nous nous permettons d'attirer l'atten-

(1) Voir Geo London, « Le Procès Maurras », Édition Roger Bonneton, Lyon.

BRÈVES rencontres

Deux interviews imaginaires...

JACQUES DUCLOS

Le président du groupe parlementaire communiste me reçoit à ce premier moment du jour...



Même qu'il a l'aspect du caoutchouc rouge, il en a l'élasticité. MOI. — Que pensez-vous, M. le député, de la création d'un franc-orientation ?

ANDRÉ MALRAUX

André Malraux a la réputation d'être né sous une bonne étoile. Les astres se multiplient plus facilement que les petites palmes...



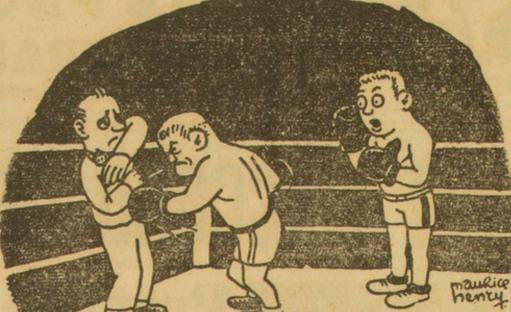
... et une histoire vraie LE PORTE-PAROLE DES ANCIENS COMBATTANTS. — Ne songez-vous pas, M. le ministre, à de justes aménagements en faveur des anciens combattants, prisonniers et déportés ?

MOTS CROISÉS

Grid for crossword puzzle with clues in French and English.

... et une histoire vraie

Hier à Vincennes Bonne fin de course de Baraka. Très facile succès de Beau Sire, Beau N'anne et d'Alge Royal. Bonne course d'Achille. Turquant B n'a pas démenti. Trigny T est accorté à l'arrivée.



La session de l'ONU amènerait 5.000 personnes à Paris

Le professeur Rivet s'affole. Il craint que l'ONU ne s'empare, en septembre, de son bar et de son cinéma. Il n'est pas impossible, en effet, que la troisième session de l'ONU, se tienne au Palais de Chaillot.

Le secrétaire général des Nations Unies, M. Trygve Lie, poursuit actuellement une enquête pour déterminer quelle capitale européenne pourrait accueillir confortablement la grande organisation.

Le gouvernement français propose d'édifier des baraques en bois sur la place de Chaillot et le long des allées qui entourent les fontaines, entre le Trocadéro et la Seine.

C'est en effet une armée entière qui se déplacera. Huit cents fonctionnaires viendront de Lake Success. (Cinq cents autres seront recrutés sur place).

Une cité administrative On envisage actuellement d'utiliser d'autres salles du Palais de Chaillot pour loger l'ONU. Cela n'a suscité aucune protestation.

Mais le Palais de Chaillot n'est pas assez grand pour recevoir tout l'administration de l'ONU. Cela des pays membres. Il faudrait donc construire une véritable cité administrative de cinq cents bureaux.

COULEUR DU TEMPS Bourreaux sans victimes

J'ai assassiné, dans la soirée d'hier, une bonne quantité de femmes, dix ou douze, je ne sais plus au juste. Je n'ai pas d'excuse. Elles ne m'avaient rien fait. Je les ai tuées en prenant tout mon temps, l'un après l'autre, posément, froidement, consciencieusement. Sans passion.

Le gouvernement français propose d'édifier des baraques en bois sur la place de Chaillot et le long des allées qui entourent les fontaines, entre le Trocadéro et la Seine.

Le gouvernement français propose d'édifier des baraques en bois sur la place de Chaillot et le long des allées qui entourent les fontaines, entre le Trocadéro et la Seine.

Le gouvernement français propose d'édifier des baraques en bois sur la place de Chaillot et le long des allées qui entourent les fontaines, entre le Trocadéro et la Seine.

Le gouvernement français propose d'édifier des baraques en bois sur la place de Chaillot et le long des allées qui entourent les fontaines, entre le Trocadéro et la Seine.

Le gouvernement français propose d'édifier des baraques en bois sur la place de Chaillot et le long des allées qui entourent les fontaines, entre le Trocadéro et la Seine.

Le gouvernement français propose d'édifier des baraques en bois sur la place de Chaillot et le long des allées qui entourent les fontaines, entre le Trocadéro et la Seine.

LES SPECTACLES « Le Diable boiteux » au Théâtre Edouard VII

Pour sa réapparition sur la scène parisienne, M. Sacha Guitry a choisi de s'incarner dans la silhouette boiteuse de M. de Talleyrand...

J'aurais bien aimé pouvoir parler de ce « Diable boiteux » avec une objectivité entière. A quel M. Sacha Guitry se laisse-t-il aller ? C'est d'ailleurs, et de sa part, un aspect du caractère. L'hyperbole consisterait justement, en ce cas, à faire la fête, à faire de tout un genre de M. Sacha Guitry, de ses aventures, de ses découvertes, et de son œuvre, quand un auteur dramatique en est à sa 197^e pièce, et qu'il empile cette 197^e pièce d'ailleurs à son sac personnel, à quel sens tendra-t-il de ne pas entendre ?

Le gouvernement français propose d'édifier des baraques en bois sur la place de Chaillot et le long des allées qui entourent les fontaines, entre le Trocadéro et la Seine.

Le gouvernement français propose d'édifier des baraques en bois sur la place de Chaillot et le long des allées qui entourent les fontaines, entre le Trocadéro et la Seine.

Le gouvernement français propose d'édifier des baraques en bois sur la place de Chaillot et le long des allées qui entourent les fontaines, entre le Trocadéro et la Seine.

Le gouvernement français propose d'édifier des baraques en bois sur la place de Chaillot et le long des allées qui entourent les fontaines, entre le Trocadéro et la Seine.

Le gouvernement français propose d'édifier des baraques en bois sur la place de Chaillot et le long des allées qui entourent les fontaines, entre le Trocadéro et la Seine.

INFORMATIONS

Marcel Achard pénalisé mais content

Le syndicat des auteurs de films, dont le président est, on le sait, Henri Jeanson, vient d'attribuer une avance de 2.000 francs à Marcel Achard. On lui reproche d'être un auteur trop porté à l'écrit public français les dialogues de son dernier film de Chaplin, M. Verdoux.

René Luce commencera le 15 mai à tourner « Dieux de dimanche ». Ce film se situera dans les milieux de football.

ELYSÉES-CINÉMA (EN VERSION ORIGINALE)

DAVIS Grand mensonge

aux Nociambules Dans ce « Dictionnaire Histoires » de l'arrière-pensée...

LE PARIS RESTAURANT

REVUE 'NU... 48'

DE RETOUR DES ETATS-UNIS CANADA CUBA MEXIQUE. SALLE PLEYEL

PROGRAMME NATIONAL

PARIS INTER

PROGRAMME PARISIEN

PRÉSENTATION

PRÉSENTATION

PRÉSENTATION

PRÉSENTATION

PROGRAMMES

AUJOURD'HUI Opéra (Pro. 69-80) : relâche. Opéra-Comique (Ric. 72-00) : 20, Madame Butterfly ; Masques et Bergamasques.

THÉÂTRES Antoine (Bot. 77-71) : 21, La Patrone. Atelier (Mon. 49-24) : 21, Inuit au château Com. Ch. Ripstein (Ely. 37-43) : 21, Procès.

OPÉRETTES Alhambra (Op. 57-50) : 15, 20, 25, Maharadj. Espagnes (Op. 15-37) : 21, Roi Fausole.

MUSIQUE Aux Dix-Heures (Mon. 07-48) : 22, R. Q. 483 à Baudets (Mon. 61-90) : 21, Marshall.

CINÉMAS Agriculteurs (Tru. 68-48) : 21, Bell. anp. de vie Aubert-Palace (Pro. 84-50) : Par la fenêtre.

LES RÉUNIONS HIPPIQUES

105 Brave Pils II (R. Fortin) 1.450 224 Aérocia (Ch. Mills) 2.275 309 Rica Kerna (F. Molagier) 2.800 416 Amen Worth (Ch. James) 2.500

LA PLUIE FRAPPÉE sans entrer

LA PLUIE FRAPPÉE sans entrer